



Avis publics

Tous les avis publics de la Ville de La Tuque peuvent être consultés sur notre site Web ou sur le babillard de l'hôtel de ville.



FINANCES

1^{er} versement de taxes

La date d'échéance pour votre premier paiement de taxes cette année est le **lundi 7 avril 2025**. Nous vous encourageons à faire votre paiement par Internet en utilisant le service de paiement de factures de votre institution financière. Assurez-vous toutefois d'utiliser le bon numéro de référence pour paiement qui est différent du matricule. Ce numéro se trouve sur les coupons de paiement de votre compte de taxes. Pour connaître tous les modes de paiement possibles, consultez notre site Web.



INCENDIE

Avertisseurs de fumée et piles usagées

Assurez-vous que vos avertisseurs de fumée sont en état de fonctionner en cas d'incendie et que vous avez changé les piles récemment en même temps que le changement d'heure. N'oubliez pas que les piles usagées ne doivent jamais être jetées à la poubelle, car elles peuvent déclencher un incendie dans les déchets. Apportez vos piles usagées à l'écocentre pour qu'elles soient recyclées correctement ou déposez-les dans un contenant conçu pour le recyclage des piles, comme celui qui se trouve à l'entrée de l'hôtel de ville.



**AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE**

Dégel des routes forestières

Le dégel des routes forestières est débuté dans les secteurs au sud de la municipalité. Dans quelques semaines, ce sera aussi le cas dans les secteurs au nord. Cette situation représente un risque élevé d'enlèvement. Assurez-vous d'avoir un véhicule adéquat et l'équipement nécessaire pour faire face à une situation d'urgence si vous allez en forêt, surtout si vous utilisez les routes forestières secondaires. Consultez régulièrement la section Info-travaux de notre site Web pour savoir s'il y a des contraintes à la circulation.

**Appel de projets pour aider les
villégiateurs**

Si vous faites partie d'une association de villégiateurs qui désire déposer un projet pour obtenir du financement dans le cadre de notre politique d'aide à la villégiature, notamment pour l'amélioration des chemins, sachez que la date limite pour déposer un projet est le 15 avril. Même chose pour le Programme d'aménagement durable des forêts (PADF), dont la date limite pour déposer un projet est le 18 avril. Toute l'information à ce sujet se trouve sur notre site Web.



URBANISME

**Consultation publique sur le
schéma d'aménagement**

Notre équipe procède actuellement à une grande démarche de révision du schéma d'aménagement et de développement du territoire de l'agglomération de La Tuque. Ce document très important dans le milieu municipal, permet de planifier l'organisation et le développement de notre milieu de vie, soit de faire des choix qui auront une influence sur nos actions futures. La population est invitée à participer à cette démarche dans le cadre de consultations publiques. La première aura lieu le mardi 8 avril, de 19 h à 21 h, au chalet de Ski La Tuque. Nous espérons que vous y serez en grand nombre à titre de citoyens engagés. Il y aura également une consultation virtuelle en ligne, le mercredi 16 avril, de 19 h à 21 h. Les personnes intéressées doivent s'inscrire en communiquant avec Info-service par téléphone ou par courriel. Les gens inscrits à la consultation en ligne recevront un lien 48 h avant l'événement.



CONSEIL MUNICIPAL

**Résumé des assemblées
publiques du 18 mars 2025**

N. B. Les assemblées publiques du conseil d'agglomération et du conseil municipal peuvent être visionnées en différé sur notre page YouTube La Tuque Ville dans la section En direct.

- Le conseil d'agglomération a octroyé de l'aide financière à six projet via le Fonds régions et ruralité, dont l'un permettra d'ajouter 150 000 \$ dans le programme municipal qui aide les entreprises à faire la rénovation de leur façade au centre-ville. Ce programme connaît beaucoup de succès.
- Les élus ont adopté la nouvelle politique d'accueil et d'inclusion de La Tuque dont le lancement aura lieu ce jeudi 27 mars, à 17 h, au Complexe culturel. Toute la population est invitée à ce lancement.
- Le conseil municipal a adopté une résolution pour permettre la transformation de l'ancien immeuble de la Villa Soleil en immeuble résidentiel à logements. Il a aussi autorisé un projet de lotissement au lac au Lard, procédé à l'achat de l'île Gilbert pour la somme symbolique de 1 \$ et autorisé la signature de contrats pour l'achat et la vente de terrains sur la rue Saint-Michel, ainsi qu'au parc industriel.
- Les élus ont également pris une mesure de contrôle intérimaire concernant la zone inondable de la rivière Croche, en attendant la cartographie officielle du gouvernement du Québec, une démarche en lien avec les impacts des changements climatiques.
- Plusieurs travailleurs syndiqués de l'usine de sciage de Rivière-aux-Rats étaient sur place pour demander l'appui du conseil municipal dans leurs démarches pour la relance de l'entreprise. Le maire de La Tuque, Luc Martel, leur a assuré qu'il suivait le dossier de près et que le conseil municipal était solidaire avec eux.

